



GROUPE DES MINISTRES DE TRANSPORT DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE - GTMO 5+5

SEPTIEME CONFERENCE DES MINISTRES
EN CHARGE DES TRANSPORTS DES PAYS DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Alger, 13 mars 2012

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Les ministres en charge des transports des pays de la Méditerranée Occidentale, réunis à Alger le 13 mars 2012, dans le cadre du Groupe des ministres de transport de la Méditerranée Occidentale (GTMO 5+5), en présence de la Commission européenne, du Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe et du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, en qualité d'observateurs, et dans le prolongement des rencontres déjà tenues, respectivement, à Paris et Rabat en 1995, à Madrid en 1997, à Tunis en 2007 et 2008, et à Rome en 2009, dans les termes du Protocole pour la coopération dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale du GTMO 5+5 établi à Tunis en mars 2007, et dans l'esprit de la déclaration de Tunis issue du premier sommet des chefs d'État et de gouvernement du Dialogue 5+5, de décembre 2003 et de la réunion des ministres des Affaires étrangères du Dialogue 5+5 tenue en février 2012 à Rome,

Se réjouissant :

1. de la tenue de la présente conférence du Groupe des ministres de transport de la Méditerranée Occidentale 5+5 et du renforcement ainsi apporté à la coopération en matière de transport en Méditerranée Occidentale ;
2. de la présence du Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe, du Secrétaire général adjoint de l'Union pour la Méditerranée et d'un représentant de la Commission européenne.

Considérant :

1. les conclusions de la 6^e conférence des ministres du GTMO 5+5, tenue à Rome en 2009 ;
2. le bilan de travail de la présidence italienne du GTMO 5+5 pour la période comprise entre mai 2009 et mars 2012 ;
3. les actions entreprises dans le cadre du Forum euro-méditerranéen des transports ;
4. les travaux initiés par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, établi à Barcelone, qui accordent une importance considérable aux projets relatifs aux transports, et plus spécialement aux autoroutes de la mer, aux autoroutes terrestres et à la sécurité maritime.

Réaffirmant :

1. l'importance du GTMO 5+5 comme cadre approprié de concertation et de coopération dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale et comme structure contribuant aux intégrations maghrébine et euro-méditerranéenne ;
2. l'importance du transport dans la relance économique, notamment en période de crise, et aussi dans la coopération entre les pays de la région.

Se félicitant :

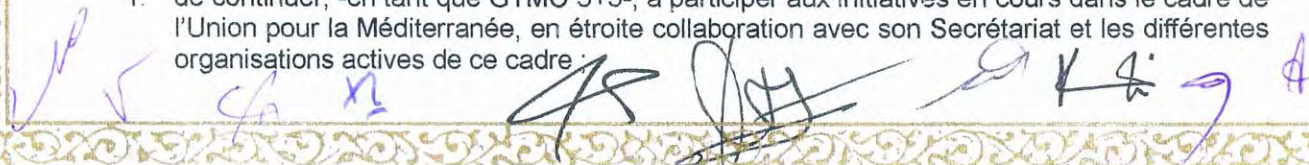
1. du travail du GTMO 5+5 sous la présidence de l'Italie et des activités réalisées et en cours de réalisation par le GTMO 5+5, reprises et résumées dans le bilan de travail, ainsi que de leur degré d'accomplissement ;
2. du soutien apporté par les experts nationaux du groupe à ces travaux ;
3. de l'intérêt et de la disponibilité de l'Algérie à assumer la présidence du GTMO 5+5, en application du principe de présidence tournante de cette institution ;
4. des efforts entrepris pour la dynamisation de la coopération au sein de l'UMA et de la perspective de la tenue d'un sommet des chefs d'État de l'UMA à Tunis avant la fin 2012, donnant ainsi une nouvelle impulsion à la coopération régionale dans la Méditerranée Occidentale ;
5. de la labellisation par l'Union pour la Méditerranée du projet du GTMO 5+5 d'achèvement de la partie centrale de l'axe autoroutier transmaghrébin et de l'appui donné par tous les pays du GTMO 5+5, et des perspectives prometteuses en découlant pour la promotion du projet ;
6. du rôle du Centre d'études des transports pour la Méditerranée Occidentale (CETMO), en tant que Secrétariat technique du GTMO 5+5, et aussi dans les différents cadres de la coopération euro-méditerranéenne, et notamment dans les travaux pour la définition et l'impulsion du réseau transméditerranéen des transports et de ses besoins de financement.

Remerciant :

1. l'Algérie, à travers le ministère algérien des Transports, pour les dispositions et mesures prises qui ont contribué à la réussite des travaux de la présente conférence et pour son hospitalité à l'égard de toutes les délégations y participant ;
2. l'Italie, qui a assuré la présidence du GTMO 5+5, pour le travail accompli entre mai 2009 et mars 2012 ;
3. le ministère espagnol de Fomento, le gouvernement régional de la Catalogne et le CETMO pour avoir financé les activités du Secrétariat technique du GTMO 5+5 et pour leur engagement à poursuivre une telle contribution ;
4. le ministère espagnol de Fomento, le ministère français de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le ministère marocain de l'Équipement et des Transports pour avoir financé l'étude sur *La redevance sécurité de la navigation maritime*, en cours de réalisation ;
5. la Commission européenne et le CETMO pour avoir cofinancé l'étude *Le secteur logistique sur la rive sud de la Méditerranée Occidentale* ;
6. le ministère espagnol de Fomento et le CETMO pour avoir financé l'étude *La réalisation du réseau transméditerranéen des transports : le besoin de lui consacrer un fonds européen*.

Décident :

1. de continuer, -en tant que GTMO 5+5-, à participer aux initiatives en cours dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, en étroite collaboration avec son Secrétariat et les différentes organisations actives de ce cadre :



2. de poursuivre leur collaboration dans les initiatives et projets du Forum euro-méditerranéen des transports à travers la participation des États membres du groupe et de son Secrétariat technique aux activités du Forum et de ses groupes de travail ; et de soutenir la tenue de la deuxième réunion euro-méditerranéenne des ministres de transport ;
3. de tenir à jour de façon régulière le réseau multimodal stratégique pour la région et de définir le réseau de base du GTMO 5+5 en s'inspirant de la nouvelle politique et méthodologie européenne des réseaux transeuropéens de transport, notamment en ce qui concerne leurs extensions vers les pays voisins ;
4. d'intensifier les efforts pour la réalisation de ce réseau de base du GTMO 5+5, et en particulier de ses maillons manquants sur les axes maghrébins stratégiques du réseau, notamment ceux correspondants à l'autoroute de l'Unité maghrébine, spécialement en Libye et en Mauritanie, et à l'axe ferroviaire transmagnhrébin, qui s'inscrivent dans le futur réseau transméditerranéen de transports développé dans le cadre des travaux du Forum euro-méditerranéen des transports ;
5. de présenter aux instances concernées, -dont notamment le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée-, le projet d'achèvement de l'axe autoroutier transmagnhrébin et le projet d'axe ferroviaire transmagnhrébin dans leur intégralité ;
6. de renforcer les activités de coordination pour l'exploitation des axes autoroutier et ferroviaire transmagnhrébins entre les organismes responsables de leur gestion dans chacun des cinq pays du Maghreb, permettant une interopérabilité totale et une exploitation homogène, du point de vue de la qualité du service rendu à l'utilisateur, ce qui contribuera à donner aux projets une approche plus globale et régionale ;
7. de promouvoir, dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, la mise en place d'un programme -y compris son financement- pour développer le réseau transméditerranéen de transport, similaire au programme existant pour le réseau transeuropéen de transport ;
8. d'approfondir, moyennant une étude d'opportunité et de faisabilité, la réflexion relative aux modalités de coopération en matière de sécurité des transports, y compris la possibilité de création d'une entité méditerranéenne pour la coordination en la matière ;
9. de commencer à mettre en place les actions nécessaires contribuant à l'amélioration de la sécurité et sûreté de la navigation maritime dans la Méditerranée Occidentale ; et ce, à travers notamment l'élaboration d'un projet pour la création d'un réseau coordonné de systèmes VTS/VTMIS et sa présentation à l'Union pour la Méditerranée, en insistant sur les échanges d'information avec les réseaux des autres régions ainsi qu'avec les institutions internationales chargées de la sécurité et sûreté de la navigation maritime, et en relation avec le projet d'autoroute maritime méditerranéenne et autres initiatives dans le domaine ;
10. d'approfondir la proposition visant à analyser l'opportunité et la faisabilité de l'institution d'une redevance *Sécurité de la navigation maritime* en tenant compte des résultats de l'étude en cours sur ce sujet ;
11. de continuer les travaux sur la facilitation des transports, en accordant une attention particulière aux tronçons maritimes, notamment les autoroutes de la mer, et à l'interopérabilité entre modes ainsi qu'à la coopération entre les ports des deux rives et les institutions centrales de coordination portuaire, en tenant compte des initiatives existantes ;
12. de renforcer la coopération dans le domaine de l'aviation civile ;
13. de renforcer la coopération en matière de développement des capacités des ressources humaines du secteur des transports ;
14. de promouvoir le développement de la logistique au Maghreb, la participation du secteur privé agissant dans ce domaine et la mise à niveau des entreprises maghrébines leaders de la logistique et du transport, en particulier à travers :
 - la collaboration avec le projet Logismed de la BEI, notamment dans le chapitre de la formation et de l'observatoire des transports ;



- la promotion de la coopération entre les différentes structures nationales de développement de la logistique et le secteur privé agissant dans le domaine ;
15. d'œuvrer pour la participation d'experts du Maghreb au prochain programme-cadre européen de recherche et l'inclusion de la thématique des transports et de la logistique en Méditerranée ;
 16. de confirmer le CETMO comme observatoire des transports en Méditerranée Occidentale, spécialement dans les domaines des bases de données socioéconomiques, d'infrastructures, d'échanges et de la performance logistique, ainsi que celui de la modélisation des échanges et d'autres méthodologies utiles à la connaissance et analyse des transports dans la région, en particulier le développement d'un système d'information géographique (SIG) contenant les données du réseau multimodal du GTMO 5+5 ;
 17. de continuer à renforcer les activités de coopération du GTMO 5+5 avec la tenue de réunions périodiques des experts nationaux du groupe pour la mise en œuvre d'un programme de travail 2012-2014, à partir des conclusions de la présente conférence ;
 18. de se réunir au plus tard en 2014 pour évaluer la mise en œuvre des décisions adoptées et procéder à la passation de la présidence au Portugal.

Invitent :

1. les institutions européennes et le Secrétariat de l'UpM à promouvoir les projets labellisés et à mobiliser les moyens notamment financiers pour leur concrétisation en l'occurrence le projet d'achèvement de la partie centrale de l'axe autoroutier transmaghrébin ;
2. les institutions européennes à promouvoir, dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, la mise en place d'un programme -y compris son financement- pour développer le réseau transméditerranéen de transport, similaire au programme existant pour le réseau transeuropéen de transport.

Chargent :

1. la présidence algérienne du GTMO 5+5 de présenter ces conclusions aux ministres des Affaires étrangères des pays du Dialogue 5+5 et aux instances euro-méditerranéennes et maghrébines concernées afin de faciliter leur mise en œuvre, et de poursuivre les contacts établis avec le Secrétariat général de l'UMA et de l'UpM, la Commission européenne, et la Banque européenne d'investissement ;
2. la présidence algérienne et le secrétariat technique du GTMO 5+5 de maintenir des relations avec le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée pour la promotion des priorités et des projets du GTMO 5+5 ;
3. le groupe d'experts nationaux et le secrétariat technique du GTMO 5+5 d'augmenter les échanges d'information avec le Secrétariat général de l'UMA sur la base des mémorandums d'entente signés entre le GTMO, l'UMA et le CETMO relatifs aux axes de coopération et aux projets prioritaires, dont notamment l'étude relative au projet de train maghrébin à grande vitesse ;
4. le groupe d'experts nationaux et le secrétariat technique du GTMO 5+5 de mettre à exécution les conclusions de cette rencontre comme programme de travail 2012-2014 du groupe, d'analyser les moyens pour assurer la viabilité financière des activités du programme et de continuer à œuvrer pour l'avancement de la coopération régionale en matière de transport ;
5. le CETMO de continuer à assurer le Secrétariat technique du GTMO 5+5, et ce en relation avec le Comité de suivi mandaté par les ministres des Affaires étrangères lors de la réunion de février 2012 à Rome pour assurer la coordination intersectorielle ;
6. le Portugal de procéder aux invitations et d'organiser la prochaine conférence des ministres du GTMO 5+5, en 2014.



Le ministre des Transports
**République algérienne
démocratique et populaire**



La ministre de Fomento
Royaume d'Espagne

Miemo

Pour le ministre de l'Écologie, du
Développement durable, des Transports et du
Logement, l'ambassadeur de France en Algérie
République française



Le vice-ministre des Infrastructures et
des Transports
République italienne



21/3/2012
Le ministre du Transport
Libye

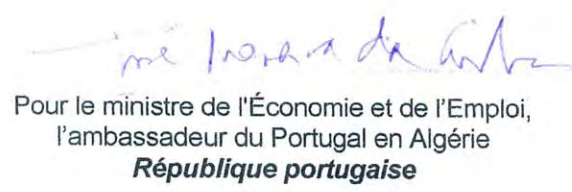


Le secrétaire permanent du ministère pour
l'Infrastructure, le Transport et les
Communications
République de Malte



Le ministre de l'Équipement et des Transports
Royaume du Maroc

Pour le ministre de l'Équipement et des
Transports, l'ambassadeur de Mauritanie
en Algérie
République islamique de Mauritanie



Pour le ministre de l'Économie et de l'Emploi,
l'ambassadeur du Portugal en Algérie
République portugaise



Le ministre du Transport
République tunisienne